

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Mercredi 8 avril 2020

Lignes directrices dans les terrains de jeux et sentiers de Beaubassin-est

Un rappel concernant les espaces publics lors de vos sorties extérieures. La Communauté rurale Beaubassin-est avise la population qu'afin d'éviter les risques de propagation de la COVID-19, tous les terrains de jeux sont fermés et des affiches ont été installées pour informer la population. Les sentiers demeurent toutefois ouverts, mais il faut respecter certaines lignes directrices.

Toutes les structures de jeux, bancs et poubelles dans la communauté ne sont pas désinfectés. Ceci s'applique au site d'observation des oiseaux à Boudreau-Ouest, au sentier de marche de Grand-Barachois, aux sentier et terrain de jeux du Centre communautaire de Haute-Aboujagane, au sentier du Club Chasse et Pêche de Haute-Aboujagane, aux sentiers et terrain de jeux du Centre culturel et sportif de Cormier-Village, au terrain de jeux du Centre de Saint-André-LeBlanc et au terrain de jeux du Club d'âge d'or de Shemogue. Le District scolaire francophone Sud a déjà annoncé que les structures de jeu situées sur le terrain des écoles sont fermées jusqu'à nouvel ordre et cette mesure s'applique au terrain de jeux de l'école Père-Edgar-T.-LeBlanc à Grand-Barachois.

Nous rappelons à la population de respecter les mesures d'éloignement social à tout moment et d'éviter de toucher les objets que beaucoup de personnes peuvent avoir touchés, comme les bancs, les poubelles ou les rampes. Si vous croisez des gens dans les sentiers, assurez-vous de respecter la distance de 2 mètres (6 pieds) recommandée. De plus, l'utilisation des aires de stationnement près des sentiers n'est pas recommandée, donc si possible utilisez un sentier près de chez-vous pour faire de l'exercice. Assurez-vous de toujours garder un œil sur vos enfants et lavez vos mains ou désinfectez-les avant et après. Et pendant votre marche, gardez vos chiens en laisse en tout temps et ramassez après votre chien.

Le non-respect des directives imposées entraînera la fermeture de nos parcs et sentiers par le Gouvernement du Nouveau-Brunswick et vous pourriez aussi faire face à une amende de 292\$ allant jusqu'à 10 200\$. Pour des informations factuelles et mises à jour entourant la situation de la COVID-19, consultez les sites Internet du Gouvernement du Nouveau-Brunswick (www.gnb.ca/coronavirus) et du Gouvernement du Canada (www.canada.ca/le-coronavirus).

-30-

Pour plus de renseignements :

Yves M. Leger
Directeur général / Greffier
Courriel : yves.leger@beaubassinest.ca
Internet : beaubassin.ca
Facebook : @Beaubassinest

